



**L'ECONOMIE ALLEMANDE,  
ENTRE FAIBLESSES STRUCTURELLES ET VOLONTE DE REFORME**

**Cansel KIZILTEPE**

professeur honoraire à la Berufsakademie, Berlin

et

**Camille LOGEAY**

économiste au DIW, Berlin

***Note du Cerfa n°2***

**Avril 2003**

© Ifri – [www.ifri.org](http://www.ifri.org)  
Comité d'étude des relations franco-allemandes (Cerfa)  
Institut français des relations internationales (Ifri)

*27, rue de la Procession – 75740 Paris Cedex 15  
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : 33 (0)1 40 61 60 60*

## **L'économie allemande, entre faiblesses structurelles et volonté de réforme**

Après des années de relative indifférence, l'Allemagne est redevenue un centre d'intérêt pour les Français. Les événements politiques, notamment les festivités autour du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée, ont en partie contribué à ce phénomène. Mais c'est surtout la situation précaire persistante de l'économie allemande et les risques de contagion aux autres économies européennes – en particulier française - qui seraient plutôt la cause de ce regain d'intérêt.

Dans ce contexte, il nous a paru indispensable de brosser à grands traits le portrait de l'économie allemande aujourd'hui.

### **L'Allemagne, lanterne rouge européenne**

Tout comme l'année précédente, l'année 2002 aura été une année de vaches maigres pour l'économie allemande. Avec respectivement 0,6% et 0,2% de croissance en 2001 et 2002 et un début 2003 qui n'annonce pas de véritable reprise, la morosité allemande se confirme. Même les résultats de l'an 2000 – année exceptionnelle de la décennie – demeurent modestes par rapport à ceux des autres pays européens (*cf.* annexe 1, sous-tableau 1).

En termes de croissance, l'Allemagne est restée en retrait du reste de l'Europe, et ce de façon marquée durant les dix dernières années. Si l'on rapporte le produit intérieur brut (PIB) au nombre d'habitants (annexe 1, sous-tableau 2), l'Allemagne conserve dans l'absolu un avantage sur le reste de l'Europe, mais cet avantage s'est considérablement réduit au cours de la dernière décennie (-5,4 points de 1992 à 2001). Ce retard en termes de croissance se répercute aussi sur l'évolution de l'emploi. Le taux de chômage allemand se trouve certes en deçà de la moyenne européenne, mais il n'a pas autant baissé entre 1997 et 2001 que dans les autres pays européens (annexe 1, dernier sous-tableau).

Pour analyser l'évolution de l'emploi, il est préférable de le mesurer en volume d'heures travaillées. En effet, la part des emplois à temps partiel augmente chaque année, ce qui relativise toujours un peu plus la croissance de l'emploi mesuré en nombre de personnes actives occupées. Ainsi, la population active occupée a sensiblement augmenté de 1997 à 2001 (*cf.* annexe 2). Cette forte hausse

correspond surtout à une augmentation du nombre des « mini-jobs »<sup>1</sup> : parallèlement, en effet, le volume d'heures travaillées ne s'est accru que modérément. Ce phénomène, largement révélé par la réforme de 1999, devrait maintenant prendre fin, ce que confirment les baisses simultanées des deux mesures à partir de l'année 2001. Les chiffres du chômage pour les mois de janvier et février 2003 ne laissent augurer aucun changement de tendance pour le début de cette année.

En raison de ces évolutions, d'aucuns qualifient l'Allemagne de lanterne rouge européenne<sup>2</sup>. La réflexion sur les causes de cette faiblesse, que l'on peut qualifier de structurelle puisqu'elle dure depuis maintenant plus de 10 ans, a été très poussée en 2002 et 2003. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) y a consacré une partie de son rapport sur l'Allemagne de janvier 2003, la Commission européenne tout un rapport en 2002 et le Conseil économique des sages (*Sachverständigenrat*) un chapitre entier de son rapport annuel de 2002/2003<sup>3</sup>. A partir de ces trois rapports, on peut expliquer la faiblesse structurelle de l'économie allemande par trois causes principales : la réunification en 1990, la préparation et l'entrée dans l'Union monétaire et les rigidités sur le marché du travail. Nous traiterons brièvement les deux premiers aspects dans la partie suivante et le troisième aspect plus en détail dans la dernière partie.

### **Réunification et Union monétaire : causes de la faible croissance allemande**

La réunification allemande a été un choc majeur pour l'économie allemande, et d'abord pour l'économie est-allemande. Le taux de change 1:1 et les fortes hausses des salaires au début des années 1990 en vue d'atteindre le niveau de l'Ouest ont largement handicapé la compétitivité de l'industrie est-allemande. Ces handicaps de départ ont été à peu près rattrapés dans l'économie privée à la fin des années 1990, en particulier pour l'industrie. Un rapport de l'Institut allemand d'économie (DIW)<sup>4</sup> montre que les coûts salariaux unitaires sont devenus pour l'industrie tout à fait

---

<sup>1</sup> Les mini-jobs sont des emplois à temps partiel définis par un temps de travail hebdomadaire inférieur à 15 heures et une rémunération mensuelle inférieure à 325€. La réforme d'avril 1999, obligeant les employeurs à déclarer leurs mini-jobs, a considérablement modifié les chiffres de l'emploi, en particulier à partir de 1997 (les chiffres de l'emploi ont aussi été révisés pour la période 1991-1998). Pour comparaison, ces mini-jobs représentaient début 2002 plus de 4 millions de personnes, soit environ 11% de la population active occupée.

<sup>2</sup> Cf. Hans-Werner Sinn, « Die rote Laterne. Die Gründe für Deutschlands Wachstumsschwäche und die notwendigen Reformen », *Ifo-Schnelldienst*, n°23/2002.

<sup>3</sup> Cf. OCDE, « Germany », *OECD Economic Surveys*, vol. 2002, n°4 ; Commission Européenne, DG-EcFin, « Germany's Growth in the 1990's », *Economic Papers*, n°170/2002 ; Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung, *Jahresgutachten*, 2002/03.

<sup>4</sup> Karl Brenke, « Löhne in Ostdeutschland – Anpassung an das Westdeutsche Niveau erst auf lange Sicht möglich », *DIW-Wochenbericht*, n°24/2001, pp. 357-364.

comparables à ceux de l'Ouest. Suite aux débordements tarifaires de l'immédiate après-réunification, la plupart des entreprises nouvellement créées à l'Est n'ont pas signé d'accords de branche. Ainsi en 2000, 45% des salariés et 73% des entreprises est-allemandes (ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui sont hors des accords tarifaires) n'étaient pas couvertes par de tels accords. Seuls les secteurs de la banque-assurance, de l'énergie et du service public sont encore largement dominés par ce type d'accords, avec un taux de couverture de leurs salariés de plus de 90%<sup>5</sup>. Dans ce dernier secteur, parallèlement à la grande faiblesse des finances publiques, l'emploi diminue continuellement depuis 1992. Le poids de l'industrie est cependant encore trop faible pour compenser les effets négatifs des autres secteurs. L'autre aspect de la réunification a été l'endettement important contracté par l'Etat afin d'assurer l'intégration de la partie orientale de l'Allemagne, financée par une hausse de la dette publique (cf. annexe 3) et du taux des contributions sociales (cf. annexe 4). Le taux d'imposition est resté à peu près stable, alors que le taux de cotisations sociales a fortement augmenté, passant d'environ 15% pour les années 1980 à un maximum de 19,7% en 1997. Depuis 1998, le taux des cotisations sociales a recommencé à diminuer, en particulier grâce à l'introduction d'un impôt écologique sur l'essence. En 2002, la mauvaise conjoncture a beaucoup dégradé les comptes des caisses maladies. Afin de combler ces déficits sans alourdir la dette publique, le taux de cotisations sociales maladie a été relevé de 0,4% en 2002. Une autre hausse des cotisations sociales retraites est prévue pour cette année. La tendance à la baisse observée jusqu'ici semble donc compromise.

La hausse des contributions a eu un effet négatif sur l'emploi en raison de l'augmentation des coûts du travail, mais surtout de la dépression de la demande<sup>6</sup> qu'elles entraînent. La hausse du déficit public n'aurait *a priori* pas de conséquences négatives, dans la mesure où elle a financé des investissements nécessaires (routes, instauration du système juridique et politique ouest-allemand, privatisations des anciennes entreprises d'Etat, reprise des dettes de la RDA, etc.), qui en outre n'auraient pu être financés par le secteur privé. Cependant, dans la mesure où la préparation à l'entrée dans l'Union monétaire a contraint les Etats à contrôler leurs déficits de façon plus rigoureuse, ceux-ci ont dû être en partie comblés par des hausses des contributions sociales.

---

<sup>5</sup> Source : WSI.

<sup>6</sup> Les coûts salariaux sont restés neutres, voire en deçà de leur référence. Les augmentations de contributions sociales ont donc pesé exclusivement sur les salaires nets, comprimant par là la demande des ménages.

La préparation de l'entrée dans l'Union monétaire a pu avoir, elle aussi, des conséquences positives moindres que pour les autres pays européens, ce qui contribuerait au différentiel de croissance. En effet, les taux d'intérêt nominaux ont convergé vers ceux de l'Allemagne (*cf.* annexe 5) en raison, d'une part de la perspective d'une politique monétaire unique sous la coupe de la Banque centrale européenne, d'autre part de la fixité des taux de change. Ceci a permis aux autres pays de réduire davantage ou de moins augmenter leur dette que l'Allemagne. La convergence des taux d'intérêt nominaux a certes été accompagnée par celle des taux d'inflation. Mais comme le montrent les développements des deux dernières années, il peut subsister un différentiel d'inflation important entre les pays au sein de l'Union – l'Espagne a par exemple connu une inflation de 2,8 et 3,6% pour 2001 et 2002 contre 2,1 et 1,3% pour l'Allemagne. Ainsi, les taux d'intérêt réels (*cf.* annexe 6) ont été plus élevés en Allemagne que dans le reste de l'Union monétaire en 2002. Les conséquences sur l'investissement, et donc sur la croissance, s'en ressentent sensiblement.<sup>7</sup>

### **Le marché du travail**

Chaque mois, on peut lire dans la presse allemande les nouvelles dramatiques provenant du marché du travail : baisse ininterrompue de l'emploi et hausse vertigineuse des chiffres du chômage, qui a presque atteint en mars sa valeur de 1998 (année de l'arrivée au pouvoir de G. Schröder), avec 4,415 millions de personnes<sup>8</sup>. Les analyses qui accompagnent ces chiffres s'accordent pour la plupart à souligner l'échec le plus frappant du mandat de G. Schröder, à dénoncer les rigidités du marché du travail allemand comme causes de ces évolutions et à appeler à des réformes plus rapides et plus radicales. Ainsi, le Conseil des sages n'omet jamais de mentionner ce point dans ses publications annuelles.

En début d'année 2002, la Cour des comptes a découvert que l'Office fédéral pour l'emploi (équivalent de l'ANPE) n'avait pas fourni autant d'emplois aux chômeurs qu'il avait reporté dans ses comptes. Le scandale qui a éclaté à la suite de cette découverte a été si important que son directeur a démissionné et que le gouvernement a nommé une commission pour réformer cette institution et ainsi obtenir un traitement plus efficace du chômage. Tout comme l'opinion majoritaire en

---

<sup>7</sup> Cf. Arbeitskreis Konjunktur, « Grundlinien der Wirtschaftsentwicklung 2003/2004 », *DIW-Wochenbericht*, n°1-2/2003, p.1-50.

Allemagne, cette commission est partie du principe que la montée du chômage dans le pays est surtout due aux spécificités institutionnelles du marché du travail. Aussi les réformes structurelles visant à instaurer plus de flexibilité sont-elles devenues les priorités du deuxième gouvernement Schröder, mis en place fin 2002.

Ainsi, après un premier mandat plutôt favorable aux revendications des syndicats (introduction de la loi sur le temps partiel et les CDD favorable aux employés, réforme des comités d'entreprise ou encore réforme sur les mini-jobs), le deuxième mandat voit la confirmation de la réforme « Job-AQTIV » et la mise en œuvre des propositions de la commission Hartz (voir annexe 7 pour les détails de ces réformes, qui ont déjà commencé à prendre effet début 2002 pour « Job-AQTIV » et début 2003 pour Hartz) et prend donc une orientation qui s'éloigne des revendications syndicales. Lors de l'échec de la réunion du pacte pour l'emploi (*Bündnis für Arbeit*), qui devait réunir en mars 2003 les partenaires sociaux et le gouvernement, le changement a été particulièrement perceptible. En tout cas, si ces réformes pourront affecter les institutions encadrant le marché du travail allemand, celui-ci s'est déjà réformé au cours des années 1990. Caractérisant le degré de rigidité des institutions du marché du travail, les indices de l'OCDE sur les régulations encadrant les emplois réguliers et temporaires ont baissé de 0,7 points<sup>9</sup> ; de plus, ils sont restés proches des moyennes européennes à la fin des années 1990<sup>10</sup>.

Cependant, il faut rester prudent. Certaines réformes peuvent être saluées, comme l'abandon de mesures de politique active du marché du travail qui se sont révélées inefficaces<sup>11</sup>, ou le recours accru au travail partiel qui peut être un tremplin entre le chômage et un contrat à durée indéterminée<sup>12</sup>. Mais il n'est nullement prouvé, ni sur le plan théorique ni sur le plan empirique, que le lien entre niveau du chômage et degré de restriction des institutions encadrant le marché du travail soit évident. Dans son rapport sur l'emploi<sup>13</sup>, l'OCDE n'a en tout cas pu l'établir de façon solide et significative. De même, certains argumentent que les institutions seules ne peuvent rendre compte de la dynamique du chômage puisqu'elles étaient déjà présentes sous leur forme actuelle dès la fin des années 1970 ; elles peuvent plutôt expliquer les

---

<sup>8</sup> Chiffre corrigé des variations saisonnières par la méthode BV4.

<sup>9</sup> OCDE, « Employment Outlook », 1999 ; cité dans OCDE, « Germany », *OECD Economic Surveys*, vol. 2002, n°4, p. 111.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

<sup>11</sup> Cf. Marc Caliendo, Reinhard Hujer et Stephan L. Thomsen, « Evaluation der Netto-Effekte von ABM in Deutschland », *IAB Werkstattbericht*, n°2/2003.

<sup>12</sup> Cf. Michael Kvasnicka et Axel Werwartz, « Lohneffekte der Zeitarbeit », *DIW-Wochenbericht*, n°49/2002.

<sup>13</sup> OCDE, « Employment Outlook », 1999.

différents niveaux nationaux de chômage<sup>14</sup>. Ainsi, les mesures de flexibilisation du marché du travail visent en fait à obtenir davantage d'emploi avec la même croissance, c'est-à-dire à baisser l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance. Ces mesures ne peuvent qu'accompagner la croissance et non l'initier. Une étude publiée en 2001<sup>15</sup> montre que l'élasticité de l'emploi (mesurée en heures) par rapport à la croissance est tout à fait comparable pour l'Allemagne à celle des autres pays européens. Le différentiel d'emploi entre l'Allemagne et les autres pays européens serait donc surtout dû à la faiblesse de la croissance plutôt qu'à des institutions trop rigides.

Cette thèse est confirmée par la courbe de Beveridge<sup>16</sup> (cf. annexe 8) : celle-ci se déplace certes vers la droite en 1991, confirmant la hausse du chômage structurel dû à la réunification. Mais pendant toute la décennie 1990, l'Allemagne s'est aussi trouvée sur la partie sud-est de la courbe, signe d'une faiblesse conjoncturelle.

L'évaluation des institutions est difficile car les données mesurant leur rigidité comportent toujours une part de subjectivité. Aussi, plutôt que de s'intéresser aux institutions en tant que telles, s'intéresse-t-on désormais aux développements salariaux, ce qui à notre avis apporte plus de renseignements. Si l'on compare, au niveau agrégé, le taux de salaire horaire (incluant les contributions sociales des employeurs et des employés) à une valeur de référence définie par la somme entre le taux d'inflation acceptable par la Banque centrale européenne (BCE), estimée avec prudence à 1,5%<sup>17</sup>, et la moyenne de la productivité horaire du travail sur les années 1990, estimée à 1,9%, on voit que depuis 1996, la croissance des salaires a été appropriée, voire très en deçà de cette valeur-référence (cf. annexe 9), expliquant ainsi en partie la faible demande intérieure.

En 2002, un grand nombre de contrats tarifaires a été renouvelé. Des secteurs pilotes comme la métallurgie, la chimie et la fonction publique ont été notamment concernés.

---

<sup>14</sup> Olivier Blanchard, « The Role of Shocks and Institutions », *Baffi Lectures*, 1999.

<sup>15</sup> Camille Logeay et Joachim Volz, « Unterbeschäftigung im Euroraum: Unzureichendes Wachstum bleibt das Kernproblem », *WSI-Mitteilungen*, n°09/2001, pp. 555-561.

<sup>16</sup> La courbe de Beveridge met en rapport le taux de vacance et le taux de chômage. Le taux de vacance est défini par le quotient entre le nombre de vacances déclarées et le nombre d'actifs (occupés et chômeurs). Un problème lié aux chiffres officiels est que les entreprises ne sont pas obligées de déclarer leurs vacances aux offices locaux pour l'emploi. Ces chiffres sous-estiment donc le nombre total de vacances. L'IAB, l'institut de recherche de l'Office fédéral pour l'emploi, estime à partir d'un panel d'entreprises le taux de déclaration des vacances. Les chiffres disponibles ne couvrent pas toute la période de notre courbe. De plus sur les années 1992-2001, le taux de déclaration des vacances est resté stable, autour de 35%. Aussi pensons-nous pouvoir interpréter cette courbe sans faire d'erreur, bien que le taux de vacance ne soit pas ici corrigé par rapport au problème évoqué ci-dessus.

<sup>17</sup> Cf. Silke Tober, « Europäische Geldpolitik: Expansionskurs beibehalten », *DIW-Wochenbericht*, n°12/2002, pp. 205-212, ici p. 209.

Le climat social de 2002 a été placé sous le signe de vives tensions, comme en témoignent de nombreuses grèves dans ces secteurs. Néanmoins, la hausse des salaires obtenue aura été toute relative car, cette année encore, la référence n'aura pas été dépassée. Pour 2003, la hausse des salaires prévue par les accords de branche s'annonce, dans son ensemble, elle aussi mesurée. Encore cette hausse doit-elle être mise en perspective, car l'écart entre la hausse effective des salaires et celle prévue par les accords peut fortement varier. En 2002, par exemple, cet écart était négatif (-0,8%<sup>18</sup>). Ceci est dû en partie au fait que toutes les entreprises ne sont pas membres d'une organisation patronale négociant ces accords, ne sont donc pas couvertes par de tels accords, et au fait que les bonus supra-tarifaires ont pu être réduits en raison de la mauvaise conjoncture.

## **Conclusion**

L'Allemagne a incontestablement un problème de croissance et, par voie de conséquence, un chômage élevé. Un changement rapide de tendance n'est pas à prévoir sans mesures politiques fortes. Le gouvernement Schröder en est maintenant convaincu. Des critiques acerbes et répétées de l'opposition de droite, ainsi que le mécontentement toujours plus vif de l'opinion publique, ont forcé le gouvernement à agir de plus en plus fermement. Ainsi, lors de son discours à la nation du 14 mars 2003, le chancelier Schröder a annoncé qu'il continuerait et accélérerait la mise en place des réformes structurelles : le marché du travail doit être flexibilisé, les charges sociales et les impôts des entreprises allégés et le système fiscal simplifié. En diminuant les contributions sociales, l'allégement du facteur travail représente sans doute un pas dans la bonne direction. De même, l'accompagnement des réformes structurelles par un soutien conjoncturel à la croissance (baisse d'impôt prévue pour 2004) et le plaidoyer du chancelier pour une « interprétation non statique » du pacte de stabilité nous paraissent justifiés. La conjonction de ces deux sortes de mesures semblent en effet plus prometteuse pour résoudre le problème du chômage que des mesures de type Hartz, qui ne permettront pas par elles-mêmes d'initialiser la croissance.

---

<sup>18</sup> Calcul du DIW à partir de l'index tarifaire horaire de la Bundesbank et des données de l'Office fédéral des statistiques et du DIW.



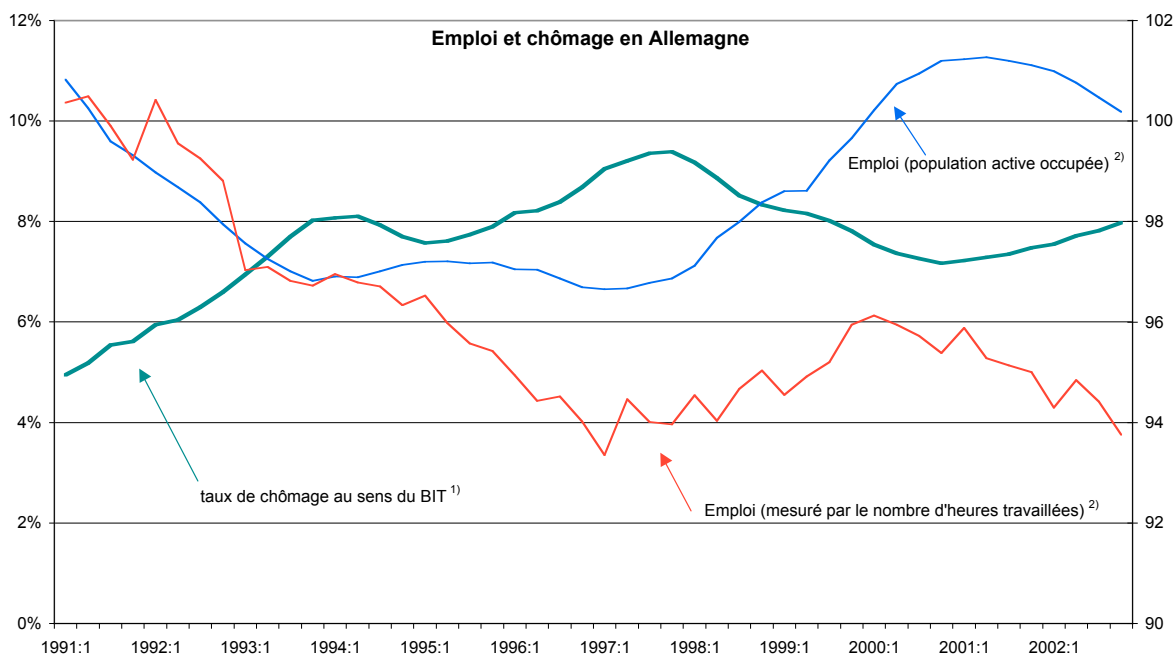
## ANNEXES

### Annexe 1 : comparaisons internationales multicritères

	Zone euro (12) sans Allemagne	Zone euro (12)	Allemagne	Espagne	France	Italie
<b>Taux de croissance annuelle du PIB en prix constants (1995)</b>						
1990						
1991						
1992	1.2%	1.5%	2.2%	0.9%	1.5%	
1993	-0.7%	-0.8%	-1.1%	-1.0%	-1.0%	-0.9%
1994	2.4%	2.4%	2.3%	2.4%	2.0%	2.2%
1995	2.5%	2.2%	1.7%	2.8%	1.7%	2.9%
1996	1.8%	1.4%	0.8%	2.4%	1.1%	1.1%
1997	2.8%	2.3%	1.4%	4.0%	1.9%	2.0%
1998	3.4%	2.9%	2.0%	4.3%	3.5%	1.8%
1999	3.2%	2.8%	2.0%	4.2%	3.3%	1.6%
2000	3.8%	3.5%	2.9%	4.2%	4.0%	2.9%
2001	1.9%	1.4%	0.6%	2.7%	1.9%	1.8%
2002	1.1%	0.8%	0.2%	2.0%	1.1%	
<b>Taux d'inflation (indices harmonisés des prix à la consommation)</b>						
1990						
1991		4.3%			3.4%	6.2%
1992		3.8%			2.5%	5.0%
1993		3.4%		4.9%	2.2%	4.5%
1994		2.8%		4.6%	1.7%	4.2%
1995		2.6%		4.6%	1.8%	5.4%
1996		2.3%	1.2%	3.6%	2.1%	4.0%
1997		1.7%	1.5%	1.9%	1.3%	1.9%
1998		1.2%	0.6%	1.8%	0.7%	2.0%
1999		1.1%	0.6%	2.2%	0.6%	1.7%
2000		2.1%	1.5%	3.5%	1.8%	2.6%
2001		2.4%	2.1%	2.8%	1.8%	2.3%
2002		2.2%	1.3%	3.6%	1.9%	2.6%
<b>PIB par habitant ( € 95/hab.), zone euro (12) = 100</b>						
1990						
1991	90.0	100.0	126.2	62.4	116.6	
1992	89.7	100.0	126.8	62.2	116.6	
1993	89.9	100.0	126.2	62.3	116.5	80.3
1994	89.9	100.0	126.3	62.6	116.0	80.3
1995	90.2	100.0	125.6	62.9	115.2	80.8
1996	90.5	100.0	124.7	63.5	114.8	80.6
1997	90.9	100.0	123.6	64.6	114.1	80.4
1998	91.2	100.0	122.9	65.6	114.7	79.6
1999	91.5	100.0	122.2	66.6	114.9	78.8
2000	91.8	100.0	121.6	67.1	115.2	78.4
2001	92.1	100.0	120.8	68.0		78.8

<b>Taux de croissance annuelle de la population</b>						
1992	0.5%	0.5%	0.8%	0.3%	0.5%	
1993	0.5%	0.6%	0.7%	0.1%	0.5%	
1994	0.4%	0.3%	0.3%	0.0%	0.4%	0.3%
1995	0.3%	0.3%	0.3%	0.2%	0.3%	0.2%
1996	0.2%	0.2%	0.3%	0.3%	0.3%	0.2%
1997	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.4%	0.2%
1998	0.5%	0.3%	0.0%	0.2%	0.4%	0.2%
1999	0.3%	0.2%	0.1%	0.1%	0.5%	0.1%
2000	0.4%	0.3%	0.1%	0.2%	0.5%	0.2%
2001	0.4%	0.4%	0.2%	0.2%		0.3%
2002			0.2%			
<b>Taux de croissance annuelle de l'emploi (population active occupée)</b>						
1990						
1991						
1992	1.0%	0.0%	-1.5%	2.5%	0.8%	1.9%
1993	-0.7%	-1.0%	-1.4%	-2.0%	-0.1%	0.0%
1994	-2.0%	-1.5%	-0.2%	-2.8%	-0.8%	-2.2%
1995	0.6%	0.4%	0.2%	0.0%	0.6%	-1.9%
1996	1.0%	0.6%	-0.3%	2.7%	0.9%	-0.9%
1997	1.6%	0.9%	-0.2%	1.1%	0.8%	1.1%
1998	2.4%	2.0%	1.1%	3.8%	0.5%	0.5%
1999	2.7%	2.3%	1.2%	4.1%	1.9%	1.0%
2000	2.6%	2.4%	1.8%	4.5%	2.1%	1.8%
2001	2.2%	1.6%	0.4%	3.9%	2.8%	2.0%
2002	1.2%	0.6%	-0.6%	2.8%	2.3%	2.1%
<b>Taux de chômage harmonisé en %</b>						
1990				13.1	8.7	8.9
1991				13.2	9.1	8.5
1992			6.5	14.9	10.0	8.8
1993		10.2	7.7	18.6	11.3	10.1
1994		10.8	8.2	19.8	11.9	11.0
1995		10.6	8.0	18.8	11.4	11.5
1996		10.8	8.7	18.1	11.9	11.5
1997		10.8	9.7	17.0	11.9	11.6
1998		10.2	9.1	15.2	11.4	11.7
1999		9.4	8.4	12.8	10.8	11.3
2000		8.5	7.8	11.3	9.3	10.4
2001		8.0	7.8	10.6	8.5	9.5
2002		8.3	8.2	11.4	8.8	9.0
source : Eurostat, Office fédéral des statistiques						

## Annexe 2 : emploi et chômage en Allemagne



<sup>1)</sup> échelle de gauche

<sup>2)</sup> Index, 1991=100, échelle de droite

source: Office Fédéral des Statistiques, séries trimestrielles désaisonnalisées selon ARIMA-12 et BV4.

## Annexe 3 : comparaison internationale des déficit des finances publiques

### Déficits des finances publiques en % du PIB

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002 <sup>p</sup>
Allemagne	-2.9%	-1.2%	-2.1%	-3.5%	-1.4%	-2.8%	-3.8%
France	0.0%	-2.8%	-1.5%	-5.5%	-1.3%	-1.5%	-2.7%
Italie	-8.7%	-12.5%	-11.0%	-7.6%	-1.7%	-2.2%	-2.4%
Zone euro (12)	-3.4%	-4.9%	-4.4%	-5.1%	-1.0%	-1.6%	-2.3%
Japon	-4.4%	-0.8%	2.8%	-4.2%	-7.4%	-7.2%	-8.0%
Etats-Unis	-2.6%	-5.1%	-4.4%	-3.1%	1.5%	-0.5%	-3.2%

p: projection

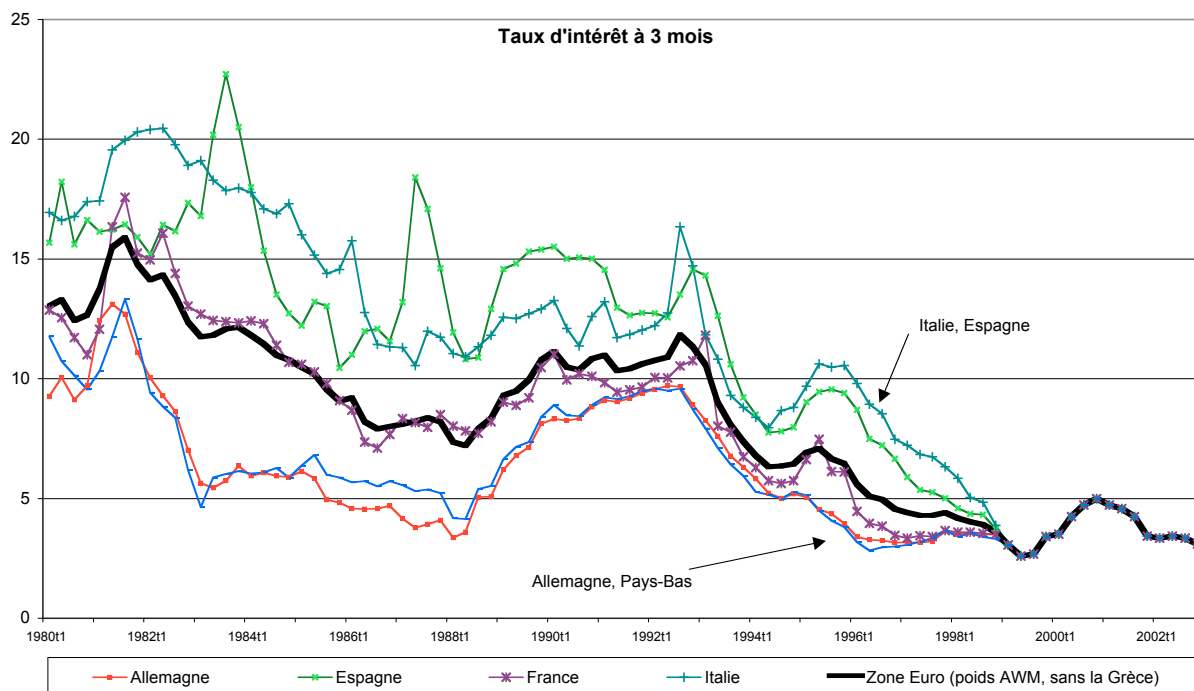
source: Ministère fédéral des  
finances (février 2003)

## Annexe 4 : taux d'imposition et de cotisation en Allemagne

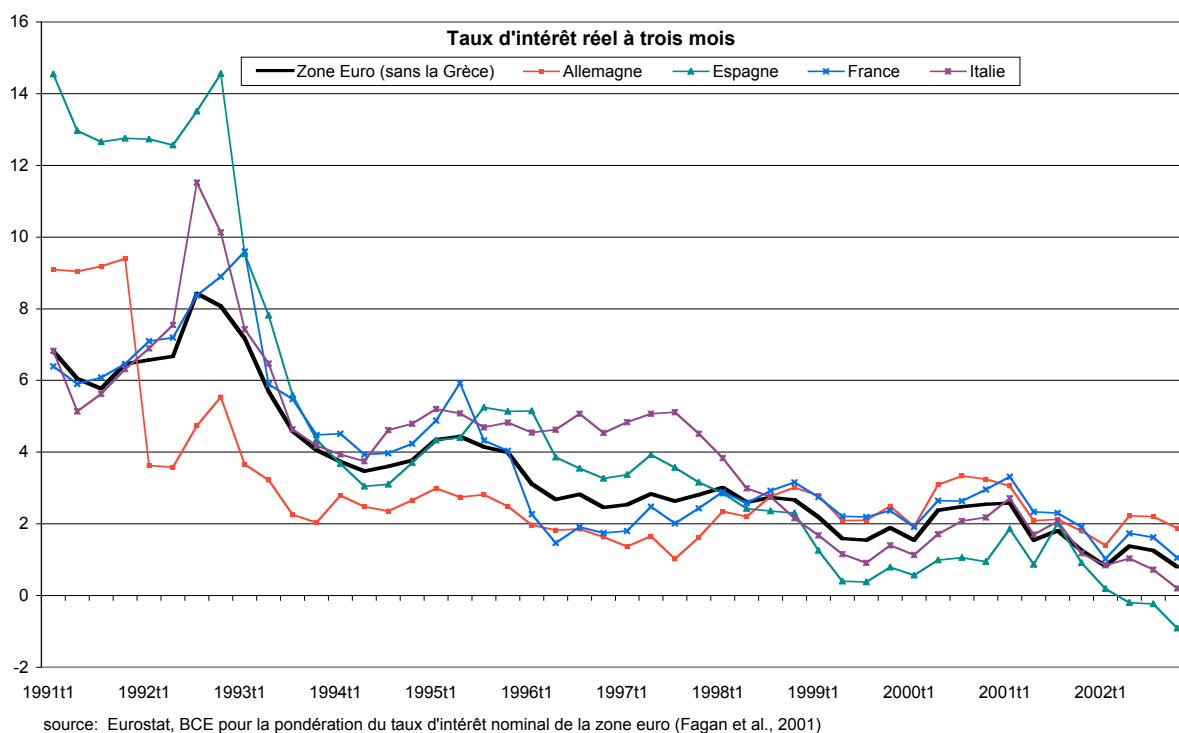
	taux d'imposition 1)	taux de cotisations sociales 2)
1991	22.4%	17.2%
1992	22.8%	17.6%
1993	22.9%	18.2%
1994	22.9%	18.6%
1995	22.5%	18.8%
1996	22.9%	19.4%
1997	22.6%	19.7%
1998	23.1%	19.3%
1999	24.2%	19.0%
2000	24.6%	18.6%
2001	23.0%	18.5%
2002	22.6%	18.4%

1) recettes de l'impôt rapportées au PIB en prix courants  
 2) recettes des contributions sociales rapportées au PIB en prix courants  
 source : Office fédéral des statistiques

## Annexe 5 : taux d'intérêt à 3 mois



## Annexe 6 : taux d'intérêt réel à 3 mois



## Annexe 7 : les réformes de la Commission Hartz

La Commission Hartz, nommée d'après le directeur des ressources humaines de Volkswagen qui en est le président, a été formée par le chancelier en février 2002 à la suite du scandale des statistiques retouchées par l'Office fédéral pour l'emploi. Cette commission a été chargée d'élaborer des propositions de réformes de l'Office fédéral pour l'emploi et plus généralement du marché du travail. Elle a rendu son rapport le 18 août 2002 et a été transcrite en projet de loi dès la fin 2002. Ce projet comporte deux parties, une qui n'a besoin que de l'approbation de la diète fédérale (où le chancelier Schröder a la majorité) et une qui doit aussi être soumise à l'approbation du conseil fédéral (Bundesrat où le chancelier n'a pas la majorité).

### Partie soumise à la seule approbation de la diète fédérale (Bundestag) :

1. La personne nouvellement chômeuse a l'obligation de s'inscrire à l'Office fédéral pour l'emploi dès le début de sa période de chômage (avant jusqu'à 1 mois suivant le début du chômage) sous peine de sanctions.
2. La gestion des formations professionnelles proposées aux chômeurs dans le cadre de la politique active de lutte contre le chômage est réorganisée et prévoit désormais la distribution de tickets-formation afin d'encourager la concurrence entre les différents fournisseurs de formation.
3. Les règles définissant le caractère convenable d'un emploi, en particulier concernant la distance entre le lieu du travail proposé et le lieu d'habitation, sont assouplies<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Un chômeur refusant un emploi proposé par l'Office fédéral et jugé convenable est passible de suspension de ses allocations chômage pour une période allant jusqu'à 12 semaines.

4. Changement des règles sur les suspensions de versement d'allocations en cas de sanction : c'est au chômeur désormais de prouver que l'emploi proposé n'est pas convenable ou de fournir une explication valable en cas d'interruption d'une formation ou d'un emploi (la charge des preuves était jusqu'à présent du côté de l'Office fédéral).
5. L'indexation de l'allocation chômage, de l'assistance chômage et de l'allocation de subsistance sur le niveau des prix et des accords syndicaux est supprimée.
6. Les salariés en fin de carrière (plus de 50 ans) qui acceptent une activité peu rémunérée reçoivent un salaire net minimum garanti, s'ils ont droit à une allocation chômage pour une durée d'au moins 6 mois, et pendant le reste de la durée de validité de leur assurance chômage.
7. Les employeurs ont une remise sur leurs cotisations pour l'assurance chômage s'ils embauchent un salarié de plus de 55 ans.
8. La loi sur les CDD et emplois à temps partiel ne s'applique pas aux plus de 52 ans (auparavant 58 ans)<sup>20</sup>.
9. Le travail intérimaire est vu comme une passerelle entre le chômage et un emploi stable. Aussi les agences locales pour l'emploi doivent organiser en leur sein une agence de placement de personnel (PSA) afin de promouvoir cette forme d'emploi et de placer plus efficacement les chômeurs dont elles ont la charge. La loi sur le travail intérimaire (AÜG), qui prévoit normalement la même rémunération pour le salarié intérimaire et pour son collègue embauché régulièrement dans la même entreprise pour le même travail, est modifiée afin de baisser la rémunération initiale du chômeur ainsi embauché.
10. L'assistance chômage est fondue dans l'aide sociale et implique *de facto* une baisse de cette première. Les durées de versement des assurances chômage devraient être réduites.

### **Partie soumise à l'approbation de la diète fédérale (Bundestag) et du conseil fédéral (Bundesrat) :**

1. Les agences locales pour l'emploi doivent être transformées en *Job Centers*. Une seule et même personne sera en charge du dossier du chômeur, comprenant une évaluation personnalisée du profil du chômeur et la prise en compte d'aspects connexes comme la situation familiale (prise en charge des enfants), la gestion du surendettement, etc.
2. Ich-AG (Moi-société anonyme) : chaque chômeur peut, sans bureaucratie importante, fonder sa propre entreprise et percevoir des aides dégressives avec le temps pendant les 3 années suivant son indépendance pourvu que son chiffre d'affaire ne dépasse pas 25 000€/an et qu'il n'embauche pas de salarié.
3. Les mini-jobs sont exemptés de cotisations-chômage et sont soumis à une imposition forfaitaire de 25%. Le seuil de définition des mini-jobs est relevé à 400€/mois au lieu de 325€/mois auparavant. De plus, pour les mini-jobs dans les services proches des ménages, l'imposition forfaitaire est baissée à 12%.
4. Afin de ne pas créer de distorsion entre revenus issus des mini-jobs et revenus d'emplois réguliers non-exemptés, une zone de progression douce des cotisations est instaurée pour les revenus compris entre 400 et 800€/mois. Le taux de cotisation-employé passe de 4 à 21% tandis que le taux de cotisation-employeur reste constant à 21%.

---

<sup>20</sup> Cette loi prévoit que des raisons objectives doivent être données par un employeur pour recourir à un CDD de façon récurrente.

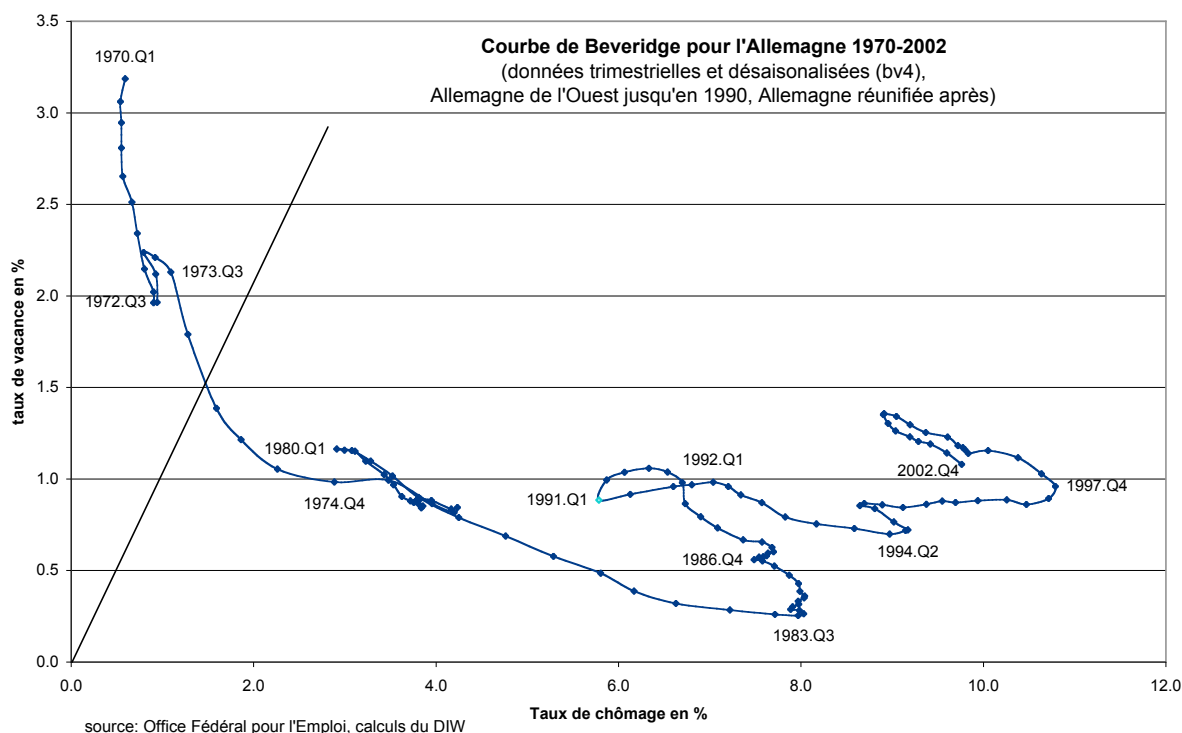
La réforme Job-AQTIV n'est pas détaillée ici car la commission Hartz a repris pour la plupart les concepts mis en œuvre dans cette réforme. Seuls deux points de Job-AQTIV nous apparaissent importants à citer car ils sont originaux : la Job-Rotation et le modèle de Mayence.

1. Le système danois de Job-Rotation, testé dans la Westphalie du Nord, est étendu à toute l'Allemagne. Ce système prévoit le versement d'aides par l'Office fédéral pour l'emploi à un employeur s'il remplace un salarié, absent pour cause de qualification professionnelle, par un chômeur le temps de la vacance.

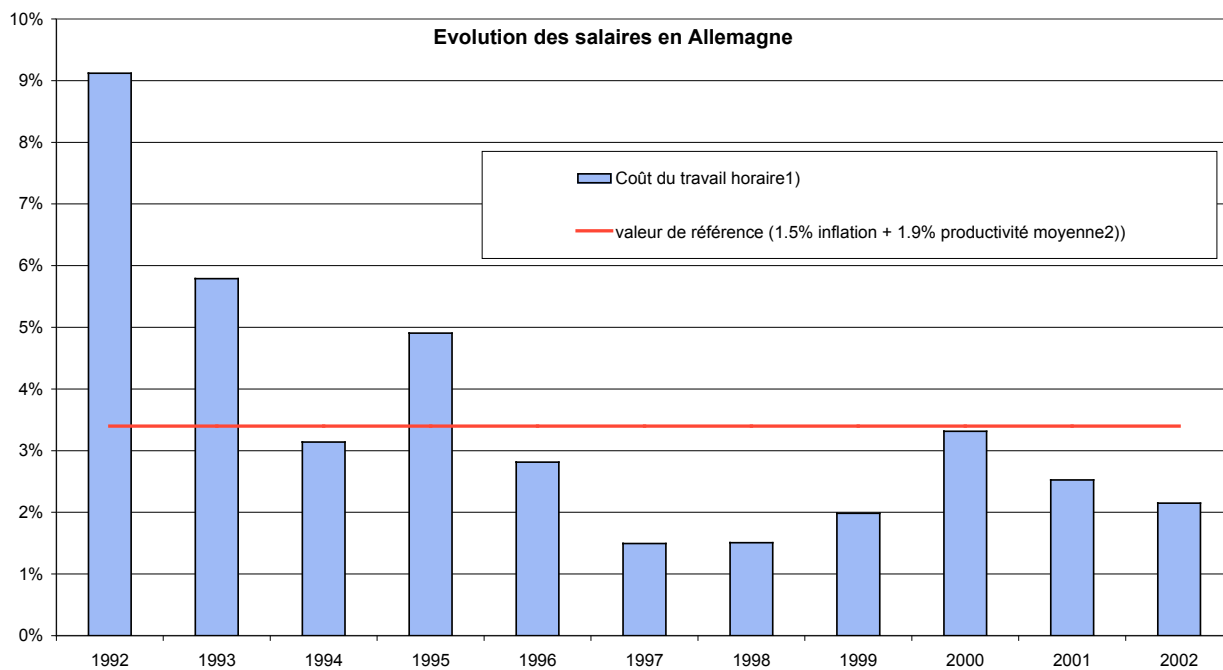
2. Modèle de Mayence (Mainzer Modell) : l'Office fédéral pour l'emploi versera une subvention sous forme de prise en charge d'une partie des contributions de sécurité sociale et de versement supplémentaire d'allocation familiale pendant trois ans à un chômeur qui accepte un emploi peu rémunéré. Ce modèle vise avant tout les femmes seules ayant à charge des enfants en bas âge.

Ces deux mesures restent cependant encore très marginales avec un nombre de participants s'élevant à un peu plus de 300 pour la première et un peu plus de 5100 pour l'année 2002.

### Annexe 8 : courbe de Beveridge pour l'Allemagne



## Annexe 9 : évolution des salaires en Allemagne



<sup>1)</sup> taux de croissance annuelle de la masse salariale par heure travaillée des salariés.

<sup>2)</sup> la productivité est mesurée par le rapport entre le PIB réel et les heures travaillées des actifs occupés. La croissance moyenne de la productivité est calculée sur la période 1992-2002.

source: Office Fédéral des Statistiques, calculs du DIW.